



VILLE DE LAMBESC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 013-211300504-20251022-DM\_2025\_211-AU

## DECISION n° 2025-211

**Portant sur un devis avec la société SASU CED.CURITE pour une prestation de gardiennage les 29 et 30 novembre 2025 dans le cadre de la manifestation du Marché de Noël 2025**

Le Maire de la Commune de Lambesc.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

**VU** la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 22 octobre 2025,

**CONSIDERANT** le devis n°DEV000198 pour une prestation de gardiennage du Marché de Noël fixée le 29 et 30 novembre 2025,

### DECIDE

**Article 1.-** De signer le devis avec la société SASU CED.CURITE, 9 avenue de l'Europe unie – 13640 LAROQUE D'ANTHERON, pour une prestation de gardiennage du Marché de Noël le 29 et 30 novembre 2025.

**Article 2.-** Le coût de la prestation est fixée à 1317,70 € TTC (mille-trois-cent-dix-sept euros et soixante-dix centimes TTC).

**Article 3.-** La dépense sera imputée au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget de la Commune.

**Article 4.-** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Article 5.-** La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

*Fait à Lambesc, le 22 octobre 2025*

**Bernard RAMOND**

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - [www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr)

Département des Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Aix-en-Provence